

Rectorat

Division des personnels enseignants
DIPE
Dossier suivi par : Madame Nathalie DELACOUR
Tél : 02 40 37 33 23

Secrétariat des postes adaptés :
Madame Habiba YOUSFI
Tél : 02 40 37 38 84
pacd-pald@ac-nantes.fr

A REMETTRE AU MEDECIN TRAITANT

Madame, Monsieur,

Votre patient a sollicité une affectation dans le dispositif poste adapté pour la rentrée scolaire prochaine.

Ce dispositif s'applique à des enseignants dont **l'état de santé est altéré** de façon suffisamment grave **pour empêcher l'exercice normal de tout ou partie des exigences de la fonction** mais dont l'état de santé permet une activité professionnelle.

Les personnels en poste adapté sont affectés **en responsabilité** sur un poste dont le contenu dépend du projet visé (retour en fonction ou réorientation). Bien entendu, leur état de santé doit être compatible avec le projet.

Selon le cas, la durée de l'affectation (1 an renouvelable dans la limite de 3 ans pour un Poste Adapté Courte Durée ou 4 ans pour un Poste Adapté Longue Durée) est mise à profit pour permettre de mener à bien le projet.

Afin d'étudier au mieux la demande de votre patient, je vous remercie de lui transmettre **sous pli confidentiel les éléments importants de sa situation médicale** (diagnostic – parcours évolutif – traitement – perspectives, ...). En tant que de besoin et avec son accord, le médecin de prévention de l'Éducation nationale ne manquera pas de vous contacter pour échanger sur sa situation.

Si votre patient est actuellement en congé longue maladie ou congé longue durée et qu'il n'a pas épuisé ses droits à congés longs, je vous remercie de bien vouloir lui remettre, en plus du certificat médical, une attestation précisant votre avis sur sa réintégration sur un poste adapté.

Si votre patient est actuellement en congé longue maladie ou congé longue durée et qu'il a épuisé ses droits à congés longs, je vous remercie de bien vouloir lui remettre, un deuxième certificat médical sous pli confidentiel avec les éléments importants de sa situation médicale, destiné au médecin inspecteur de la santé, secrétaire du conseil médical départemental dont l'avis à la réintégration doit être sollicité pour les personnels arrivant à épuisement de leurs droits à congés longs.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour la Rectrice et par délégation,
La Cheffe de la Division
Personnels Enseignants



Frédérique SIMON